

**Première conférence ministérielle de
l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur le développement urbain durable
Strasbourg, 10 novembre 2011**

Les Ministres de l'Union pour la Méditerranée en charge du développement urbain durable se sont réunis à Strasbourg, le 10 novembre 2011 et ont adopté la déclaration suivante :

Rappelant :

- la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable adoptée à Portoroz en novembre 2005, qui met en exergue le rôle du développement urbain dans la région euro-méditerranéenne ;

- la déclaration de Marseille adoptée par la Conférence des Ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue le 4 novembre 2008 ;

- les conclusions de la réunion ministérielle de l'UpM sur les projets de développement durable qui s'est tenue à Paris le 25 juin 2009, et notamment le fait que l'atelier sur le développement urbain a appelé à

- fixer des orientations communes, sous la forme d'un schéma d'orientation pour des villes méditerranéennes durables ;
- lancer un appel à projets permettant de sélectionner des projets urbains durables concrets et opérationnels, soit en valorisant des projets d'investissement exemplaires, soit en proposant des outils de soutien de nature à favoriser l'ingénierie urbaine et le renforcement des capacités ;

- les recommandations formulées dans les rapports intitulés "La dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée – recommandations pour l'avenir" et "Le développement urbain en Méditerranée", présentés lors de la plénière de l'Assemblée Régionale et Locale Euro-méditerranéenne (ARLEM) des 28 et 29 janvier 2011 à Agadir, et en particulier la recommandation relative à la nécessité d'associer les autorités locales à la conception et à la mise en œuvre de politiques territoriales inclusives ;

- la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin de la Méditerranée du 16 février 1976, telle qu'amendée en 1995, et ses protocoles;

- les travaux de la réunion préparatoire tenue à Rabat, les 12 et 13 septembre 2011 ;

Nous, Ministres,

pleinement conscients

- de la nécessité de mettre en œuvre un aménagement équilibré et durable des villes et des régions, capable de répondre aux enjeux démographiques ainsi qu'aux exigences de solidarité sociale et de performance économique, respectueux des héritages culturels et soucieux de la préservation de l'environnement et de la diversité culturelle, nous déclarons prêts à favoriser et à faciliter l'émergence d'une approche de développement durable dans la région euro-méditerranéenne ;

- de la nécessité d'agir en conformité avec les politiques et réglementations nationales et avec l'approbation des autorités compétentes ;

1. Conscients des interactions entre le développement urbain et territorial, le changement climatique et l'environnement, appelons chaque pays membre de l'UpM qui n'en serait pas doté à définir, avec les autorités locales et régionales, une stratégie nationale de développement urbain durable permettant de concilier les aspects socio-économiques et environnementaux et d'engager un dialogue aux niveaux régional et local en vue d'accroître l'engagement dans des stratégies locales et des plans d'investissements de capitaux reflétant les priorités et les impacts en terme de développement durable ;
2. Encourageons la mise en place de schémas de développement urbain fondés sur les spécificités et les contextes de chaque pays, favorisant l'aménagement du territoire et la planification urbaine des zones habitées, y compris, le cas échéant, la rénovation urbaine, la limitation de l'étalement urbain, garantissant dans la durée, l'existence d'ensembles urbains intégrant les différentes composantes du développement durable et garantissant aux habitants l'égalité d'accès aux services de base, n'excluant aucun quartier ;
3. Appelons chaque membre de l'UpM, selon ses stratégies, planifications et politiques nationales, à promouvoir une approche intégrée en matière de politique urbaine :
 - 3-1 en replaçant la dimension urbaine dans les contextes régionaux plus vastes, les intégrant par exemple à des domaines fonctionnels prenant en compte les interactions entre zones rurales et urbaines ;
 - 3-2 en favorisant la cohésion sociale et territoriale en développant le rôle des zones urbaines en tant que moteurs de croissance et de créativité, contribuant ainsi à stimuler la compétitivité territoriale, l'innovation et le développement des ressources en capital humain ;
 - 3-3 en oeuvrant à la planification urbaine et en améliorant l'efficacité énergétique dans les transports et dans l'habitat, dans des conditions durables et financièrement accessibles. Cela pourrait être réalisé notamment grâce à une plus large utilisation des énergies renouvelables, dans le droit fil de la dynamique imprimée par le Plan Solaire Méditerranéen, initiative phare de l'UpM ;
 - 3-4 en anticipant mieux les effets possibles du changement climatique, tels que la désertification et l'érosion côtière, et en prenant les mesures d'adaptation nécessaires en matière de développement et de rénovation urbains ;
 - 3-5 en oeuvrant à relever les défis d'un accès généralisé à l'eau potable et à l'assainissement ;
 - 3-6 en développant des plans de mobilité urbaine favorisant les transports collectifs, les modes de transport doux et le report modal ;
4. Soulignons le rôle majeur de l'architecture, du paysage et de la planification urbaine pour promouvoir la qualité urbaine et la qualité de vie des habitants ;
5. Invitons les autorités de chaque Etat de l'UpM à effectuer des constructions répondant aux critères de sécurité et de qualité, et à prendre des mesures d'adaptation dans le développement urbain et la rénovation urbaine pour assurer la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles ou technologiques et aux implantations humaines ;

6. Sommes conscients qu'une telle politique peut, pour certains pays de l'UpM, impliquer une régionalisation de l'action publique, un processus plus décentralisé pour le renforcement des approches urbaines intégrées et durables ;
7. Rappelons la nécessité d'une participation de l'ensemble des acteurs d'un territoire – autorités publiques locales et régionales, secteur privé, société civile, habitants – pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de développement urbain et territorial durable ;
8. Invitons les autorités de chaque Etat de l'UpM à s'appuyer davantage sur les autorités locales et régionales pour la préparation, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie globale et intégrée de développement urbain et territorial durable ;
9. Soulignons le fait que les îles, territoires aux caractéristiques spécifiques, nécessitent des actions ciblées et un soutien particulier, pour se développer de façon durable ;
10. Nous engageons, dans les limites de nos compétences, à favoriser la mise en place d'une gouvernance nationale multi-niveaux, susceptible d'apporter des réponses aux défis auxquels les villes et les régions euro-méditerranéennes sont confrontées aux niveaux national, régional et local, tout en respectant leurs spécificités ;
11. Reconnaissons la nécessité de favoriser les synergies avec les bailleurs et les opérateurs ;
12. Notons qu'au regard des investissements requis, de nouvelles approches financières devraient être envisagées pour compléter et rendre plus efficace le financement public, et jugeons nécessaire d'encourager l'intervention accrue du secteur privé et de mieux mutualiser et coordonner les divers investissements existants ;
13. Saluons le travail mené par la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale et l'Agence française de développement pour définir des critères communs d'évaluation des projets soumis à financement et appelons à une synergie croissante des bailleurs ; ainsi que l'importance du Fonds pour l'environnement mondial dans ce domaine;
14. Soulignons que la coopération dans ce domaine, au sein de l'Union pour la Méditerranée, est l'un des moyens privilégiés de répondre aux différents défis ;
15. Appelons à la mobilisation des réseaux existants et si nécessaire au développement de nouveaux réseaux pour favoriser les échanges d'expérience et de connaissance au niveau des autorités locales, régionales et nationales, et quand cela est pertinent au niveau transfrontalier, comme au sein des organisations techniques, universitaires et professionnelles dans le respect des règles et politiques nationales ;
16. Appelons les collectivités locales de l'Union européenne à s'engager dans des coopérations décentralisées au profit des collectivités locales des pays membres de l'UpM non membres de l'UE, en accord avec les autorités compétentes ;

17. Soulignons la nécessité de concevoir des outils, tels que des statistiques ou des indicateurs, permettant d'opérer des comparaisons fiables, et appelons à cet égard à la mobilisation, par les bailleurs, des ressources financières et de l'assistance technique adéquates pour mettre en place au niveau national, notamment dans les pays partenaires du Sud de la Méditerranée, les capacités permettant d'élaborer et de maintenir de tels outils, selon la disponibilité des données publiques, tant au niveau national que local ;
18. Soutenons la mise en œuvre de projets intégrés en matière de développement urbain et territorial durable dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et encourageons l'ensemble des acteurs urbains et territoriaux, à la suite de consultations avec les autorités concernées dans chaque pays de l'UpM, à soumettre au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée des propositions et des projets répondant aux priorités de l'Union pour la Méditerranée en faveur du développement urbain durable ;
19. Appelons à l'élaboration d'une stratégie urbaine durable Euro-Méditerranéenne qui respecte le rythme spécifique de développement économique, social et environnemental de chaque Etat, qui sera élaborée par les hauts fonctionnaires sectoriels avec l'appui du Secrétariat de l'UpM, sur la base du travail préparatoire suivant :
 - Un schéma d'orientation pour des villes et des territoires méditerranéens durables
 - permettant une mise en perspective partagée des stratégies urbaines et territoriales ;
 - identifiant les principes et valeurs essentielles d'un développement urbain harmonieux, respectueux des hommes et de l'environnement ;
 - constituant un outil de dialogue pour les autorités mettant en œuvre des initiatives de développement durable ;
 - Un soutien aux bailleurs pour favoriser l'émergence de projets de développement urbain durable, susceptibles d'être labellisés par l'Union pour la Méditerranée ;
 - Une étude préliminaire visant à déterminer si la création d'un mécanisme cohérent tel qu'une Agence urbaine pour la Méditerranée, est nécessaire pour soutenir le développement urbain durable dans les pays méditerranéens, tenant compte de l'importance de la mise en réseau, des dispositifs, des structures et institutions existants ainsi que du principe des contributions volontaires ;
 - Un palmarès de l'innovation urbaine, afin d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques ;
20. Le suivi et l'agenda du travail préparatoire susmentionné seront réalisés sous la responsabilité des hauts fonctionnaires sectoriels, qui élaboreront, avec le soutien du Secrétariat de l'UpM, un document de travail sur les progrès accomplis à présenter à la prochaine Conférence ministérielle.